

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.11.2023	Folio n°
	Délibération	2023-55	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 11 DU 20.11.2023
4 questions numérotées 2023-52 et 2023-55

DELIBERATION

**TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES
ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE
CONTRAT DE SERVICES
SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Pôle Services de Flers – Agglo – 35 Rue Saint Sauveur – 61100 FLERS, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jacques FORTIS	Michel DUMAINE	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2023-52 à 2023-55	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.11.2023	9 H 30	Gilles RABACHE	10 H 40	28.11.2023	29.11.2023

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	11	20.11.2023	N° d'ordre	N° délibération
				4	2023-55

OBJET	TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – CONTRAT DE SERVICES - SIGNATURE
--------------	--

YZ/EA

Chers collègues,

Par délibération en date du 22 juin 2017, le Conseil Syndical a approuvé le principe de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et visés aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La société S.R.C.I. est à même de répondre à cette demande.

Normand'Innov a acquis des modules de gestion de l'activité de télétransmission de ses actes par voie électronique sécurisée auprès de la Préfecture.

Le module IXACTES télétransmet les délibérations, décisions, arrêtés, marchés publics, et contrats, directement en Préfecture. L'acquittement, reçu quelques minutes après l'envoi, permet ainsi de rendre la décision exécutoire immédiatement.

Il convient donc de conclure un contrat de services avec la société SRCI aux conditions suivantes :

- Contractant : SRCI – 28000 CHARTRES
- Date d'effet : 28 janvier 2023
- Durée du contrat : jusqu'au 28 janvier 2024 – Durée d'un an, reconductible une fois
- Montant annuel T.T.C. : 185,40 €
- Révision de prix : suivant formule de révision figurant dans les conditions financières annexées au contrat – Article 15

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de services avec la société SRCI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE